

**SMARTPOWER Presoak****RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit : SMARTPOWER Presoak  
UFI : 4C7N-8P5V-5C08-T1C6  
Code du produit : 119319E  
Utilisation de la substance/du mélange : Pré-trempage  
Type de substance : Mélange

**Usage réservé aux utilisateurs professionnels.**

Information pour la dilution du produit : 0.2 % - 0.3 %

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées : Produit de lavage de la vaisselle. Procédé semi-automatique  
Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : ECOLAB Snc  
10 avenue Aristide Briand  
92220 Bagneux, France 01 49 69 65 00  
client.hrc@ecolab.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : +33975182341  
+32-(0)3-575-5555 Trans-Européen  
Numéro téléphonique du centre anti-poison : 03 83 22 50 50 (Nancy) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Date de Compilation/Révision : 08.09.2023  
Version : 1.0

**RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

produit pur

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## SMARTPOWER Presoak

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319

### produit à la dilution d'emploi conseillée

Pas une substance ni un mélange dangereux.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

#### produit pur

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### produit à la dilution d'emploi conseillée

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis

### Etiquetage supplémentaire:

#### produit pur

Étiquetage exceptionnel pour : Contient: d-limonène, Peut produire une réaction allergique. mélanges spéciaux

## 2.3 Autres dangers

#### produit pur

Aucun(e) à notre connaissance.

## RUBRIQUE 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### produit pur

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No REACH	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
carbonate de sodium	497-19-8 207-838-8 01-2119485498-19	Irritation oculaire Catégorie 2; H319	>= 50 - <= 100
Alcool gras éthoxylé =/ < C15 et =/ < 5 OE	68213-23-0 01-2119489387-20	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 3; H412	>= 1 - < 2.5
d-limonène	5989-27-5 227-813-5 01-2119529223-47	Nota C Liquides inflammables Catégorie 3; H226 Irritation cutanée Catégorie 2; H315 Sensibilisation cutanée Catégorie 1; H317 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400 Danger à long terme (chronique) pour le	>= 0.1 - < 0.25

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## SMARTPOWER Presoak

		milieu aquatique Catégorie 1; H410 Danger par aspiration Catégorie 1; H304  M = 1 M (chronique) = 1	
<b>Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :</b>			
Alcalins	471-34-1 207-439-9		>= 0.1 - < 0.25
Ethers de cellulose	9004-34-6 232-674-9		>= 0.1 - < 0.25

### produit à la dilution d'emploi conseillée

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

#### produit pur

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

#### produit à la dilution d'emploi conseillée

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau.

En cas de contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements : Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**SMARTPOWER Presoak**

**produit pur**

**5.1 Moyens d'extinction**

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés   | : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Aucun(e) à notre connaissance.  |

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- |  |   |
|--|---|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Ininflammable et incombustible.   |
| Produits de combustion dangereux                       | : En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :<br>Oxydes de carbone<br>Oxydes d'azote (NOx)<br>Oxydes de phosphore |

**5.3 Conseils aux pompiers**

- |   |  |
|---|--|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : Utiliser un équipement de protection individuelle.   |
| Autres informations                                 | : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. |

**RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**produit pur**

- |                                  |  |
|----------------------------------|--|
| Conseil pour les non-secouristes | : S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par un personnel qualifié Voir mesures de protection en sections 7 et 8.                      |
| Conseil pour les secouristes     | : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. |

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

- |                                  |  |
|----------------------------------|--|
| Conseil pour les non-secouristes | : Voir mesures de protection en sections 7 et 8.   |
| Conseil pour les secouristes     | : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. |

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

**produit pur**

- |   |  |
|---|--|
| Précautions pour la protection de l'environnement | : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines. |
|---|--|

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

- |   |   |
|---|---|
| Précautions pour la protection de l'environnement | : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises. |
|---|---|

**SMARTPOWER Presoak**

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**produit pur**

Méthodes de nettoyage : Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Méthodes de nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**produit pur**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. En cas de dysfonctionnement mécanique, ou si en contact avec une dilution inconnue du produit, utiliser les Equipements de Protection.

**Mesures d'hygiène**

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Conseils pour une manipulation sans danger : Se laver les mains après manipulation. En cas de dysfonctionnement mécanique, ou si en contact avec une dilution inconnue du produit, utiliser les Equipements de Protection. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**Mesures d'hygiène**

: Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**produit pur**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

**Température de stockage**

: 0 °C à 50 °C

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## SMARTPOWER Presoak

### produit à la dilution d'emploi conseillée

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### produit pur

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de lavage de la vaisselle. Procédé semi-automatique

## RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### produit pur

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Alcalins	471-34-1	VME	10 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Autres informations	Valeurs limites indicatives			
Ethers de cellulose	9004-34-6	VME	10 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Autres informations	Valeurs limites indicatives			

#### DNEL

carbonate de sodium	: Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 10 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux Valeur: 10 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### produit pur

##### Mesures techniques appropriées

Mesures d'ordre technique : Une bonne ventilation devrait être suffisante pour contrôler l'exposition aux contaminants atmosphériques pour les travailleurs.

##### Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## SMARTPOWER Presoak

mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

- |  |  |
|--|--|
| Protection des yeux/du visage (EN 166)       | : Etant donné la forme du produit et son emballage, aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.  |
| Protection des mains (EN 374)                | : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.   |
| Protection de la peau et du corps (EN 14605) | : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.   |
| Protection respiratoire (EN 143, 14387)      | : Lorsque le risque d'atteinte des voies respiratoires ne peut pas être écarté ou suffisamment limité (que ce soit par des moyens techniques, de protection collective, des méthodes de travail ou des procédures d'utilisation), envisager l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire homologué EU (89/656/EEC, (EU) 2016/425) et équipé d'un filtre de type :P |

### produit à la dilution d'emploi conseillée

#### Mesures techniques appropriées

- |                           |  |
|---------------------------|--|
| Mesures d'ordre technique | : Une bonne ventilation devrait être suffisante pour contrôler l'exposition aux contaminants atmosphériques pour les travailleurs. |
|---------------------------|--|

#### Mesures de protection individuelle

- |  |   |
|--|---|
| Mesures d'hygiène                            | : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.   |
| Protection des yeux/du visage (EN 166)       | : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.  |
| Protection des mains (EN 374)                | : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.  |
| Protection de la peau et du corps (EN 14605) | : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.  |
| Protection respiratoire (EN 143, 14387)      | : Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux exigences réglementaires européennes (89/656/EEC, (EU) 2016/425), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits suffisamment par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à l'organisation du travail. |

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- |                   |  |
|-------------------|--|
| Conseils généraux | : Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage des cuves |
|-------------------|--|

**SMARTPOWER Presoak**

**RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

	<b>produit pur</b>	<b>produit à la dilution d'emploi conseillée</b>
Etat physique	: solide	liquide
Couleur	: bleu	bleu
Odeur	: citron	citron
pH	: 10.6 - 11.4, 1 %	10.4 - 10.7
Caractéristiques de la particule		
Evaluation	: Donnée non disponible	sans objet
Taille des particules	: Donnée non disponible	sans objet
Répartition de la taille des particules	: Donnée non disponible	sans objet
Empoussiérage	: Donnée non disponible	sans objet
Surface spécifique	: Donnée non disponible	sans objet
Charge de surface/Potentiel zéta	: Donnée non disponible	sans objet
Forme	: Donnée non disponible	sans objet
Crystallinité	: Donnée non disponible	sans objet
Traitement de surface /Revêtements	: Donnée non disponible	sans objet
Point d'éclair	: Non applicable	
Seuil olfactif	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Point de fusion/point de congélation	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: > 100 °C	
Taux d'évaporation	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Inflammabilité	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Pression de vapeur	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Densité de vapeur relative	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Densité et / ou densité relative	: 1.2 - 1.7	
Hydrosolubilité	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Solubilité dans d'autres solvants	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Coefficient de partage: n-	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## SMARTPOWER Presoak

octanol/eau (valeur log)

Température d'auto-inflammation : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Décomposition thermique : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Viscosité, cinématique : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Propriétés explosives : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

### 9.2 Autres informations

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

## RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

produit pur

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

Oxydes de phosphore

## RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

produit pur

Informations sur les voies d'exposition probables : Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Produit

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## SMARTPOWER Presoak

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Toxicité aiguë par voie cutanée	: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Cancérogénicité	: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Effets sur la reproduction	: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Tératogénicité	: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Toxicité par aspiration	: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

### Composants

Toxicité aiguë par voie orale	: carbonate de sodium DL50 Rat: 2,800 mg/kg
	d-limonène DL50 Rat: 4,400 mg/kg
	Alcalins DL50 Rat: > 2,000 mg/kg

### Composants

Toxicité aiguë par voie cutanée	: d-limonène DL50 Lapin: > 5,000 mg/kg
	Alcalins DL50 Rat: > 2,000 mg/kg

### Effets potentiels sur la santé

#### produit pur

Yeux	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Peau	: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Ingestion	: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## SMARTPOWER Presoak

**Inhalation** : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**Exposition chronique** : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

### **produit à la dilution d'emploi conseillée**

**Yeux** : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**Peau** : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**Ingestion** : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**Inhalation** : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**Exposition chronique** : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

## Expérience de l'exposition humaine

### **produit pur**

**Contact avec les yeux** : Rougeur, Douleur, Irritation

**Contact avec la peau** : Aucun symptôme connu ou attendu.

**Ingestion** : Aucun symptôme connu ou attendu.

**Inhalation** : Aucun symptôme connu ou attendu.

### **produit à la dilution d'emploi conseillée**

**Contact avec les yeux** : Aucun symptôme connu ou attendu.

**Contact avec la peau** : Aucun symptôme connu ou attendu.

**Ingestion** : Aucun symptôme connu ou attendu.

**Inhalation** : Aucun symptôme connu ou attendu.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

**Autres informations** : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Écotoxicité

#### **produit pur**

**Effets sur l'environnement** : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

#### **produit à la dilution d'emploi conseillée**

**Effets sur l'environnement** : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

#### **produit pur**

**Produit**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## SMARTPOWER Presoak

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible  
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

### Composants

Toxicité pour les poissons : carbonate de sodium  
96 h CL50 Lepomis macrochirus (Crapet arlequin): 300 mg/l

### Composants

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : carbonate de sodium  
48 h CE50 Ceriodaphnia (puce d'eau): 213.5 mg/l  
d-limonène  
48 h CE50 Daphnia magna (Grande daphnie) : 0.307 mg/l

Alcalins  
48 h CE50 Daphnia (Daphnie) : > 100 mg/l

### Composants

Toxicité pour les algues : d-limonène  
72 h CE50 Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue): 0.32 mg/l

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Produit

Biodégradabilité : Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec les exigences du Règlement detergent 648/2004/CE.

### Composants

Biodégradabilité : carbonate de sodium

Résultat: Non applicable - inorganique

Alcool gras éthoxylé =/ < C15 et =/ < 5 OE  
Résultat: Facilement biodégradable.

d-limonène  
Résultat: Facilement biodégradable.

Alcalins  
Résultat: Non applicable - inorganique

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Produit

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## SMARTPOWER Presoak

Evaluation	: Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou plus.
------------	---

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### produit pur

Produit : Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

#### Emballages contaminés

: Eliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

#### Guide pour la sélection du code déchet

: Déchets inorganiques contenant des substances dangereuses. Si ce produit est utilisé dans un procédé ultérieur, l'utilisateur final devra redéfinir et attribuer le code du catalogue européen des déchets le plus approprié. Il est de la responsabilité du producteur du déchet de déterminer la toxicité et les propriétés physiques de la matière générée afin de définir les méthodes d'identification du déchet et d'élimination appropriées en accord avec la réglementation européenne applicable (Directive EU 2008/98/EC) et la réglementation locale.

#### produit à la dilution d'emploi conseillée

Produit : Le produit dilué peut être éliminé dans les égouts si la réglementation le permet.

#### Emballages contaminés

: Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## SMARTPOWER Presoak

### RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### produit pur

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

#### Transport par route (ADR/ADN/RID)

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	: Marchandise non dangereuse
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	: Marchandise non dangereuse
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	: Marchandise non dangereuse
14.4 Groupe d'emballage	: Marchandise non dangereuse
14.5 Dangers pour l'environnement	: Marchandise non dangereuse
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	: Marchandise non dangereuse

#### Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	: Marchandise non dangereuse
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	: Marchandise non dangereuse
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	: Marchandise non dangereuse
14.4 Groupe d'emballage	: Marchandise non dangereuse
14.5 Dangers pour l'environnement	: Marchandise non dangereuse
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	: Marchandise non dangereuse

#### Transport maritime (IMDG/IMO)

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	: Marchandise non dangereuse
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	: Marchandise non dangereuse
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	: Marchandise non dangereuse
14.4 Groupe d'emballage	: Marchandise non dangereuse
14.5 Dangers pour l'environnement	: Marchandise non dangereuse
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	: Marchandise non dangereuse
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	: Marchandise non dangereuse

### RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## SMARTPOWER Presoak

### sécurité, de santé et d'environnement

Conformément au règlement : 5 % ou plus mais moins de 15 %: Phosphates  
relatif aux détergents CE moins de 5 %: Phosphonates, Agents de surface non ioniques  
648/2004 Autres constituants: Enzymes, Parfums  
Allergènes:  
d-limonène  
Citral

Seveso III: Directive : Non applicable  
2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

REACH - Listes des : Non applicable  
substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

### Réglementation nationale

#### Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Maladies Professionnelles (Code de la sécurité sociale R. 461-3, France): 25

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9): non déterminé

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation du risque chimique n'a été menée sur ce produit.

## RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Méthode utilisée pour déterminer la classification selon le  
**RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Classification	Justification
Irritation oculaire 2, H319	Méthode de calcul

### Texte complet pour phrase H

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

**SMARTPOWER Presoak**

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Préparé par : Regulatory Affairs

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

**INFORMATIONS RÉVISÉES :** Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche de données de sécurité.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**Annexe : Scénarios d'exposition**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## SMARTPOWER Presoak

### scénario d'exposition: Produit de lavage de la vaisselle. Procédé semi-automatique

Life Cycle Stage	:	Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels
Catégorie de produit	:	<b>PC35</b> Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

### Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:

Catégorie de rejet dans l'environnement	:	<b>ERC8a</b> Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjungants de fabrication en systèmes ouverts
Quantité journalière par site	:	7.5 kg
Type de Station de Traitement des Eaux Usées	:	Station municipale de traitement des eaux usées

### Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé	:	<b>PROC8a</b> Transfert de substance ou de préparation (chargement/décharge) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Durée d'exposition	:	60 min
Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	:	Intérieur
		Un système de ventilation locale n'est pas requis.
Ventilation générale	:	Vitesse de ventilation par heure
Protection de la peau	:	voir section 8
Protection respiratoire	:	voir section 8

### Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé	:	<b>PROC1</b> Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
Durée d'exposition	:	480 min
Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	:	Intérieur
		Un système de ventilation locale n'est pas requis.
Ventilation générale	:	Vitesse de ventilation par heure
Protection de la peau	:	voir section 8
Protection respiratoire	:	voir section 8